



# **Révision du zonage d'assainissement Isigny-Omaha Intercom**

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Du 21/12/20 au 22/01/21**

**CONCLUSION DU  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Pierre MICHEL

## Objet et déroulement de l'enquête

Par décision du, 23 Octobre 2020 M. le Président du Tribunal administratif de Caen m'a chargé de mener l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement d'Isigny-Omaha Intercom.

L'objectif du zonage d'assainissement est de définir pour chaque secteur, le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) le mieux adapté d'un point de vue environnemental, technique et économique.

Pour mémoire, La Communauté de Communes d'Isigny Omaha Intercom est une EPCI à fiscalité propre. Elle est issue de la fusion de trois anciennes communautés de communes au 1er janvier 2017 : Trévières, Balleroy-Le Molay-Littry et Isigny-Grandcamp. Le territoire est constitué de 59 communes et se situe dans le Bessin au Nord-Ouest du Calvados.

En parallèle à la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la Communauté de communes a souhaité la remise à jour du zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2020 au 22 janvier 2021 de manière satisfaisante.

L'information du public a été réalisée convenablement: l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux municipaux a été en grande partie respecté, certains observateurs ont signalé la disparition de cet affichage avant la fin de l'enquête. Le Commissaire Enquêteur a lui-même constaté l'absence d'affiches à l'antenne de l'intercommunalité sise à Isigny. Les annonces réglementaires et un article dans la presse régionale, ont été publiés.

Cette enquête a également fait l'objet d'une consultation par voie dématérialisée mis en ligne sur l'adresse internet : «<https://www.registre-dematerialise.fr/2245>» qui a rencontré un intérêt de la part du public. Le rapport mis en ligne a été consulté à 467 reprises et 10 (dix) observations ont été relevées sur ce registre.

L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés conformément au planning préalablement établi.

L'accès facilité à internet a été refusé au Commissaire enquêteur en Mairie de Grandcamp-Maisy.

Le chauffage dans la salle de permanence en mairie de Balleroy-sur-Drôme était défectueux. En dehors de ces deux dysfonctionnements qui ont peu perturbé le déroulement de l'enquête aucun autre incident n'est à signaler.

Je note l'excellent accueil et la disponibilité des personnes qui ont gérés cette enquête au plus près.

### Qualité du dossier :

Les documents fournis sont détaillés et abordent tous les impacts potentiels des choix proposés. Le dossier est complet et même souvent redondant. Les documents mis à disposition du public ont permis de faire connaître le projet dans ses détails. L'analyse Commune par commune est particulièrement fouillée et pratique d'accès, il peut toutefois conduire à des erreurs d'interprétation entre les documents baptisés Zonage d'Assainissement actuel, modification du Zonage d'Assainissement actuel et Zonage d'Assainissement proposé. Ce fut le cas en particulier sur la commune de Grandcamp-Maisy et de ses bourg rattachés. On a pu lire également que la synthèse communale pour Mosles était absente alors qu'elle se trouvait avec sa commune jumelle de Tour-en Bessin. Il faut bien reconnaître que la recherche était délicate un sommaire des synthèses communales aurait été le bienvenu.

## Synthèse des observations du public :

Au total, durant cette enquête, 22 personnes se sont rendues aux permanences dont certaines ont remis plusieurs courriers et 10 ont déposé leur contribution sur le site internet.

Ainsi, on comptabilise au total 29 observations, dont 2 courriels réceptionnés sur le site de l'Intercom.

Huit (8) communes ont plus particulièrement retenu l'attention du Commissaire enquêteur ; pour chacune d'elles, il est indiqué ci-après le nombre d'observations enregistrées.

- Mosles : 11
- Grandcamp Hameau de Poix : 4
- Cormolain : 3
- Autres communes : 5
- Généralités : 2

Toutes les questions habituellement soulevées lors de projets de ce type et que l'on retrouve dans le thème généralités ont été abordées. Elles ont pour la plupart trouvé réponses dans le mémoire faisant suite au rapport de synthèse.

Pour la grande majorité des intervenants, la préoccupation principale est le raccordement au réseau collectif, son coût et ses modalités.

Le GRAPE ( Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) s'appuyant sur l'avis de la MRAE s'oppose au projet en lui en émettant un avis défavorable.

Plusieurs contributions sont assorties de propositions en particulier sur le territoire de la Commune de MOSLES où la maire, soutenu par une bonne partie de ses administrés, propose un raccordement élargi au regard du projet retenu.

Sur les hameaux rattachés à la commune de Grandcamp-Maisy la situation est particulièrement nébuleuse quant au raccordement de ces dits hameaux à l'assainissement collectif.

Sur l'analyse du GRAPE, compte tenu des réponses proposées par Isigny-Omaha-Intercom à l'avis de la MRAE le Commissaire enquêteur estime que la réalisation d'une nouvelle étude d'impact n'apporterait que peu d'éléments nouveaux et complémentaires au regard des coûts engagés et de la durée engendrée par un report de ce projet.

A l'issue de l'Enquête Publique ayant duré 33 jours, il apparaît :

- que la publicité par affichage a été faite dans les délais.
- que les publications légales dans les journaux ont été faites dans 2 journaux paraissant dans le proche environnement des lieux d'implantation du projet avant le début de l'enquête et répétées dans ces mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.
- que le dossier relatif à ce projet a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les locaux des communes concernées.
- que ce même dossier était consultable en ligne sur le site internet d'Isigny-Omaha-Intercom, autorité organisatrice de l'enquête et sur le site dédié à l'enquête.
- que des registres d'enquête ont été également mis à la disposition du public, dans les locaux de l'Intercom à Formigny-la-Bataille, Le Mollay-Littry et Isigny-sur-Mer ainsi que dans les mairies de Trévières, Balleroy et Grandcamp-Maisy.
- que le Commissaire Enquêteur a tenu les 7 permanences prévues dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pour recevoir un public qui est venu consulter et s'informer sur le dossier.
- que 29 observations et courriers, concernant ce projet ont été recueillis, dans les différents registres mis à la disposition du public.

Prenant en compte :

- Les différentes visites opérées sur le site du projet.
- L'ensemble des observations formulées par le public lors de l'enquête .
- Les réponses fournies par « Isigny-Omaha-Intercom » dans son mémoire en réponse au PV de synthèse.
- La mise en cohérence du zonage d'assainissement et du projet de PLUi.

- Le bien-fondé des solutions proposées.
- La démarche dans la recherche du mode d'assainissement le mieux adapté tant au niveau environnemental que technico-économique.

Considérant :

- Que le porteur de projet a répondu à l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe).
- Que le porteur de projet a répondu aux remarques et questions du Commissaire enquêteur.
- Que le projet permet la prise en compte du zonage dans les documents d'urbanisme.
- Que le projet apporte une connaissance de la conformité existante de l'assainissement.
- Que le projet ne remet pas en cause les ressources hydrauliques, l'habitat naturel de la faune et de la flore.
- Que l'enquête publique s'est déroulée sans incident.
- Que l'Intercommunalité a déployé les efforts en matière de concertation et d'information que nécessitait ce projet.
- Que le projet proposé présente, au vu de ses objectifs, un caractère d'intérêt public.
- Qu'il n'existe pas d'inconvénient social majeur justifiant le refus de cette opération.
- Que les avantages présentés par ce projet l'emportent sur les inconvénients qu'il pourrait générer.
- Que les aménagements prévus ne réduisent pas les espaces naturels ainsi que des zones importantes à vocation agricole.

Estimant au final que l'intérêt général porté par le projet est suffisamment démontré :

Pour l'ensemble de ces raisons, le Commissaire Enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de révision du zonage d'assainissement d'Isigny-Omaha Intercom assorti de la **réserve** et des quatre **recommandations** ci-après

Cet avis favorable est assorti de **la réserve** suivante :

- Dans le schéma directeur d'assainissement en cours d'élaboration, Isigny-Omaha Intercom doit s'engager de manière volontaire, précise et chiffrée (Echéance, objectifs, suivi) sur le taux de conformité des installations individuelles (36% en 2012). Il en va de la crédibilité des engagements pris.

Cet avis favorable est assorti **des recommandations** suivantes :

- Approfondir l'étude du passage en collectif du hameau de poix tel qu'il figure dans le dossier.
- Engager une nouvelle étude sur la protection du captage d'eau de la Drôme à l'occasion des travaux menés sur le site de Cormolain.
- Inciter à la création de micro stations d'épuration dans les Hameaux pour plusieurs logements.
- Informer les usagers des possibilités de subventions pour réhabiliter ou installer un assainissement autonome pour leurs logements, aider ces derniers à constituer leur dossier d'aide financière et les informer de leurs obligations en matière d'assainissement individuel.

*Fait à Courseulles le 22 février 2021*

*Le Commissaire Enquêteur*



**Pierre MICHEL**